

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.
 Pour six mois . . . 8
 Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,
rue Mercière, 58, au 1^{er},

Et au Cabinet de Lecture, *rue de la Plume, 2.*

A Paris, à l'Office correspondance de MM. LEPELLE-
 TIER-BOURGOIN et C^{ie}, *place de la Bourse, 5.*



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration
 de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au
 Bureau du Journal, *grande rue Mercière, 58, au 1^{er}.*
 Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet
 d'art dont deux exemplaires auront été déposés au
 Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent. la ligne.



L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.
Modes et Amusements. — Lithographies.

CHRONIQUE LOCALE.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

PLIAGE MÉTRIQUE DES ÉTOFFES DE SOIE.

AVIS.

Il existe deux modes de pliage des étoffes de soie, les unes sont roulées, les autres sont pliées sur des crochets, et ensuite repliées sur elles-mêmes en plusieurs plis. Il est d'usage, dans le commerce, de prendre pour l'aune ou la demi-aune, le pli formé par les crochets, suivant qu'ils sont fixés à l'une ou l'autre de ces mesures.

Mais la régularité de ces plis n'est pas observée. Ils varient aujourd'hui entre 110 et 120 centimètres, 55 et 60 centimètres, pour l'aune ou la demi-aune; il est vrai que cet état de choses étant connu en général, l'acheteur s'assure d'avance de la longueur du pli qu'il achète; mais cette précaution n'étant pas toujours rigoureusement prise, il en résulte des abus. C'est surtout pour les étoffes exportées à l'étranger que cet abus est grave, il donne lieu à de fréquentes plaintes contre le commerce de Lyon, dont les consuls de France sont les organes; il importe de les faire cesser.

On objectera que l'obligation de former un pli fixe et invariable gênera les transactions avec certaines consommations qui demandent une longueur de pli au moyen de laquelle on puisse établir un rapport facile avec les mesures locales; par exemple : les importateurs de l'Amérique du Nord demandent un pli de 116 centimètres, qui repré-

sente un yard et quart. Mais il est facile d'établir le rapport de cette mesure avec le mètre, par les subdivisions de celui-ci; et d'ailleurs, les Américains n'achètent pas seulement à Lyon des étoffes se vendant par mesures de longueur; ils en reçoivent de toutes les manufactures de l'Europe, et achètent sans préjudice pour eux, aux mesures usuelles des différents pays. Le même raisonnement s'applique à toutes les consommations.

La loi du 4 juillet 1837 qui prescrit l'usage exclusif des mesures métriques, sera mise à exécution au 1^{er} janvier 1840, mais elle n'empêchera pas l'abus qui vient d'être signalé : la longueur des plis restera facultative, car rien dans cette loi, ni dans les lois antérieures sur la matière, ne prescrit l'usage d'un pli déterminé.

Dans cette situation, et par les motifs qui précèdent, la chambre de commerce de Lyon a pris en considération la proposition suivante :

« Pour l'exécution de la loi du 4 juillet 1837, toutes les étoffes de soie dont le métrage peut être reconnu par les plis, devront être pliées sur la longueur du mètre ou du demi-mètre.

« Quant aux étoffes qui se plient en rouleau, le bulletin annexé à la pièce devra indiquer sa longueur en mesures métriques sous la responsabilité du vendeur. »

Toutefois, avant d'y donner suite, elle a jugé à propos de recueillir toutes les informations et de s'éclairer de toutes les lumières qui peuvent la diriger dans la discussion d'une question si grave, c'est pourquoi elle a décidé d'ouvrir une enquête dans laquelle tous les intéressés seront appelés à

faire connaître leurs raisons pour ou contre la proposition dont il s'agit.

A cet effet, un registre destiné à recevoir les observations sera déposé au *secrétariat de la chambre de commerce, au palais Saint-Pierre*, et y restera ouvert à dater du 20 septembre jusqu'au 5 octobre prochain inclusivement, tous les jours non fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

MM. les fabricants, marchands d'étoffes de soie et commissionnaires sont invités à venir consigner leur opinion dans ce registre. Ceux d'entre eux qui en seraient empêchés sont priés de la faire connaître par lettres adressées au président de la chambre de commerce.

Fait à Lyon, le 17 septembre 1839.

Le président de la chambre de commerce,
 Brossier aîné.

Le montant des dépenses votées par le conseil général du département du Rhône, sur le budget départemental de 1840, est fixé à 1,435,685 fr. 28 cent.

Le montant des recettes pour le même budget de la même année est de 1,447,506 fr. 38 cent.

Il y a donc un excédant provisoire de recettes dont la valeur est de 11,621 fr. 88 cent.

L'emploi de cet excédant sera ultérieurement déterminé.

Dans sa séance du 4 septembre, le conseil général du département du Rhône a rejeté la pétition des vendeurs de bestiaux qui demandaient la sup-

plémentaire instance. Les prix de ces charges, qui seront bientôt cotées à la bourse, s'élèvent maintenant à 120,000 ou 130,000 fr., prix commun. C'est une vraie foire aux charges publiques. Au milieu de tout cela, que devient le plaideur aux yeux de ces brocanteurs de place ?...

Quoiqu'il en soit, il faut que le mal soit bien grave, puisque le gouvernement n'a pas jugé possible de le tolérer plus long-temps.

Pour en faire comprendre toute l'étendue, nous allons rapporter un fait qui vient de se passer à Lyon même, et que presque tous les journaux ont répété d'après la *Gazette du Midi*. Nous laisserons parler ce dernier journal.

« Une charge de notaire, celle de M. C... (M^{re} Cassati), vient d'être vendue à un Parisien pour le prix de 350,000 fr.; le titulaire l'avait payée à peu près 80,000. Si le notariat se renfermait, comme autrefois, dans la réception des actes apportés par le consentement spontané des parties négociant elles-mêmes leurs propres affaires, et si les produits d'une étude se bornaient au droit du tarif de réception ordinaire de ces actes; ce chiffre énorme de 350,000 fr. représenterait la valeur de quatre études de notaire... Deux ou trois mutations sont annoncées dans la communauté des avoués de

première instance. Les prix de ces charges, qui seront bientôt cotées à la bourse, s'élèvent maintenant à 120,000 ou 130,000 fr., prix commun. C'est une vraie foire aux charges publiques. Au milieu de tout cela, que devient le plaideur aux yeux de ces brocanteurs de place ?...

Le journaliste de Marseille fait suivre cet article des réflexions suivantes : « Si le notariat ne peut être ramené à son institution primitive, si un notaire persiste à se faire tout à la fois courtier, agioteur, spéculateur en terrains, etc ; nul doute que la défiance publique ne force le gouvernement à aviser... et il ne manquerait pas de gens qui soutiendraient que les actes qui régissent les mouvements de la propriété, et les intérêts des familles seraient plus convenablement placés entre les mains d'une administration légale que dans celles d'hommes isolés, etc. »

Cette dernière opinion a été déjà soutenue sous le titre de *réforme judiciaire*, dans un journal de cette ville; l'auteur se propose, nous a-t-on dit, après avoir coordonné les diverses parties de son

F E T T E T O N .

DE LA VÉNALITÉ DES CHARGES.

Les plaintes nombreuses, dont la presse s'est fait l'organe, ont enfin trouvé jour auprès de l'autorité : une commission vient d'être nommée pour aviser aux moyens de remédier à l'abus de la vénalité des charges des officiers judiciaires *huissiers, avoués et notaires*. Cette commission sera-t-elle à la hauteur de sa mission? Aura-t-elle le courage de tailler dans le vif et de faire pour ces charges ce que le ministre de la justice vient de faire pour une classe moins nombreuse, il est vrai, mais dont le droit serait le même si l'abus pouvait fonder un droit quelconque; nous ne pouvons l'espérer d'après sa composition même, puisqu'on y a fait entrer les présidents des chambres des avoués et des notaires, qui seront ainsi juges dans leur propre cause, au

pression du marché de St-Just, ou tout au moins l'autorisation pour le marché de Vaise de se tenir le mardi et le jeudi.

Le pont du Change, dit *pont de Pierre*, va par décision du conseil général, être remplacé par un nouveau pont, plus large, plus commode, et dont les plans et devis sont déjà achevés.

Tout en approuvant cette amélioration indispensable, dans un quartier des plus fréquentés et que l'on peut regarder comme le point de jonction des deux rives de la Saône, nous ne pouvons nous empêcher de regretter de voir ainsi disparaître un monument qui rappelle tant de souvenirs dans l'histoire de Lyon.

D'après le vœu émis par le conseil général du Rhône, il sera bientôt établi un service de poste aux lettres entre Lyon et Charolles.

Il est question d'établir ce service par Anse, Villefranche, Beaujeu, Chauffailles et la Clayette, ou bien par la vallée d'Azergues.

Nous ignorons auquel de ces deux tracés on donnera la préférence.

Un service de poste aux chevaux va être aussi établi entre Bourg et Charolles.

On s'entretient beaucoup au palais d'une affaire de concussion dans laquelle deux mandats d'arrêt ont été décernés contre les sieurs *Odlos*, agent d'affaires, et *Vignat*, avoué. Le premier est en fuite, et le second, arrêté dimanche dernier, a été mis en liberté sous caution. On nous assure que le cautionnement fixé est de 40,000 fr.

M. le comte Charbonnel a été chargé, par M. le ministre de la guerre, de faire l'inspection de l'artillerie, à Lyon et à Valence.

La nuit du 13 au 14 de ce mois, des voleurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans le domicile du sieur *Royer*, rue Perrache, 16, et y ont enlevé une somme de 590 fr.

La même nuit, des malfaiteurs se sont également introduits dans l'échoppe d'un savetier, place de Henri IV, et y ont pris deux paires de bottes et un paquet de linge.

On nous écrit de Grenoble :

MM. Doyon, banquiers, sont en faillite de plus de cinq millions; toute la ville est dans la désolation.

M. le capitaine commandant les forts de la rive droite de la Saône a fait un rapport qui établirait que, dans la nuit du 19 au 20, entre minuit et une heure du matin, des malveillants ont jeté des pierres à la sentinelle qui était en faction sur les remparts du fort Loyasse, et que ces jets de pierres venaient de l'intérieur du cimetière de ce nom. L'on ignore quels peuvent être les auteurs de cette attaque; l'on présume que ce sont des contrebandiers.

Un vol d'environ 45 aunes de toiles a été commis dans la commune de Vaise, dans le pré dit de St-Chappelle où il était à blanchir. Les voleurs se

sont introduits dans le clos en en brisant la planche de clôture.

Hier, samedi, vers les 9 heures du matin, un bateau chargé de sable s'est entr'ouvert en passant sous le pont Morand.

On présume que cet accident a été causé par des pierres qui avaient été jetées dans le Rhône il y a quelque temps, lorsqu'un bateau a sombré en se heurtant contre les piles du même pont.

Du reste, on n'a aucun accident à déplorer; sur trois hommes qui montaient le bateau, deux se sont jetés à la nage et ont été recueillis par des bateliers; le troisième, qui ne savait pas nager, est resté à bord et a été sauvé par des bateliers qui sont allés le chercher pendant que le bateau allait à la dérive en descendant du côté du pont de la Guillotière.

Nous avons sous les yeux une brochure de M. Greppo, avocat à la cour royale de Lyon, en réponse à un ouvrage intitulé : *Démonstration de la nécessité de maintenir le régime des étangs sur le plateau de la Dombes*; et bien que nous soyons peu compétents sur cette matière, nous avons pourtant compris que cette brochure contenait d'excellentes idées qui sont le fruit de l'étude et de l'expérience, et que M. Greppo est aussi bon agriculteur que bon avocat : la brochure fourmille de traits spirituels qu'on ne s'attendait guère à trouver au milieu d'un pareil sujet. Les personnes les moins initiées à cette question la liront avec intérêt.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

Dans le dernier orage qui a éclaté sur Paris, la foudre, malgré les paratonnerres, a fortement endommagé l'obélisque de Louxor, sur la place Louis XV; voici les détails que donnent à ce sujet les journaux de Paris.

« Ce n'est point, comme on serait en droit de le croire, sur le sommet que la foudre a frappé; la seule partie endommagée est à plus d'une toise au-dessous, et s'étend, en descendant, jusqu'à la distance de trois toises environ de la base. Une énorme fissure en lézarde, obliquant de droite à gauche, parcourt donc l'espace que nous avons décrit et fait une assez majeure ouverture au colosse de pierre. Sur une surface de trois pieds approchant, les caractères hiéroglyphiques se trouvent attaqués d'une rude façon, il en est même d'entièrement enlevés. On s'est empressé de faire chercher soigneusement les débris qu'on a retrouvés en grande partie; et déjà, d'après les instructions de M. Lebas, d'habiles ouvriers se disposent à porter remède à un mal qui, dit-on, heureusement pour la ville, n'est pas irréparable. »

Des nouvelles des États-Unis du milieu d'août dernier, annoncent que la fièvre jaune ravageait alors les territoires de Charleston et de la Nouvelle-Orléans.

Depuis, une violente dysenterie, accompagnée de tous les symptômes du choléra asiatique, ravage aussi la ville de Springfield, dans l'état de Vermont, au pied des montagnes vertes.

bien grand mal. Mais, dira-t-on, il y a des droits acquis: comment indemniser les possesseurs actuels de ces charges?

Sans doute ce peut être un inconvénient, mais il n'est pas insurmontable.

D'abord en droit: c'est la loi de 1816 qui, pour une légère somme d'argent qu'elle aurait pu exiger tout de même, n'a accordé aux titulaires que la faculté de présenter un successeur. Or, cette faculté n'impliquait que l'avantage de traiter de la clientèle, des recouvrements à faire, et nullement du titre même dont la vénalité a été supprimée par une loi de l'assemblée constituante qui n'a jamais été rapportée. Ainsi, en droit, l'Etat ne doit rien. En fait: comment a-t-on indemnisé les titulaires des *sièges au parlement* et autres *offices de judicature* supprimés dans l'intérêt général à l'époque de la révolution.

Du reste, si l'on veut, une grande partie des titulaires actuels trouveraient place dans l'administration judiciaire que le gouvernement créerait, ou dans d'autres administrations dont on leur réserverait les places vacantes; et, quant aux autres, ils

On ne sait à quoi attribuer la cause de ces terribles fléaux.

Dans une dernière séance de l'académie des sciences, M. Sellier a fait part d'une découverte qui, si elle est réelle, doit porter un rude coup aux paratonnerres.

M. Sellier a avancé et soutient en s'appuyant sur de nombreux exemples que, pour préserver les vaisseaux de la foudre, il suffit de substituer aux paratonnerres la peinture en noir.

Si ce moyen, aussi simple que facile, parvient à obtenir l'approbation des savants, et de plus, si la vertu en est la même sur terre que sur mer, on verra bientôt la nature entière prendre le deuil pour conserver sa sécurité.

Les journaux de Paris signalent chaque jour quelques déplorables résultats de la crise commerciale qui se fait sentir, sans parler de la trop fameuse rivalité de la canne et de la betterave. Les dernières nouvelles annonçaient que les libraires de Paris devaient se réunir en assemblée générale pour tâcher de remédier au trop d'esprit entassé dans leurs magasins.

Les journaux du 18 septembre nous apprennent encore que le déplorable état des affaires commerciales a tellement restreint les dépenses de consommations, que les magasins de vins de Bercy et de l'entrepôt général ne vendent pas en ce moment la moitié de ce qu'ils ont vendu à pareille époque les années précédentes. Tous ces magasins sont encombrés, et les rentrées de fonds ne s'effectuent qu'avec des difficultés inouïes.

Un tel embarras dans les débouchés, lorsqu'une récolte nouvelle est sur le point de se faire avant une quinzaine de jours, un tel embarras, disons-nous, ne peut qu'augmenter et causer le plus grand préjudice aux propriétaires de vignobles.

De graves désordres ont eu lieu dans le département de la Sarthe. La circulation des grains a été violemment entravée sur la route du Mans à Chartres. Les voitures de blé expédiées vers Paris ont été arrêtées au bourg de Conneré et à la Ferté Bernard, dans la journée du 14 de ce mois.

Le lendemain 15, les voitures ont été violemment forcées de rétrograder jusqu'au Mans, où la population a forcé tous les charretiers arrivant de différents côtés, à décharger les grains et à les déposer dans la halle.

La foule a poursuivi un agent comptable des substances, qui n'a dû son salut qu'à l'intervention du procureur du roi et d'un détachement de troupes.

Le lundi 16, sur le pont Napoléon, une barricade fut élevée, et sur la place de l'Eperon un soldat a été assommé à coups de bâton.

Cependant, force est restée à la loi, et les blés ont été préservés du pillage.

Le nombre des arrestations dans la journée du 15, s'élève à 30 environ.

L'autorité judiciaire a commencé l'instruction de cette affaire.

Les journaux de Malte annoncent qu'une forte secousse de tremblement de terre, suivie par d'au-

pourraient être indemnisés par des inscriptions sur le grand livre. Cette augmentation de la dette serait, en définitif, une diminution des charges publiques.

Y.

Soirée d'hiver.

J'ai bien froid, ma bonne Amélie,
Près de toi je viens m'abriter,
De ta chambrette, je t'en prie,
Ouvre la porte sans tarder.
Jamais je n'ai vu, de ma vie,
Un pareil hiver, sur ma foi;
Ouvre-moi vite, bonne amie,
Bonne amie, ah! réchauffe-moi!

Dans tes mains, de ma main glacée
Tu presses les doigts engourdis.
Ah! combien de cette soirée,
Tes tendres soins doublent le prix!

plan de réforme judiciaire, de l'adresser au ministre de la justice. Pour résumer ce plan en deux mots, il suffit de dire qu'il a pour but d'assimiler l'organisation des *huissiers* et *notaires* à celle des employés dans les contributions directes. Les poursuites judiciaires seraient faites en matière civile et commerciale par les agents du gouvernement comme cela se pratique à-peu-près en matière criminelle et correctionnelle. Il y aurait promptitude dans l'exécution, suppression de tous frais frustratoires, et néanmoins il entrerait dans les caisses du gouvernement au moins 25 à 30 millions de plus pour ne rien exagérer. Quant aux *avoués*, simples agents d'affaires judiciaires, ils seraient salariés par les parties qui les emploieraient, et obligés, pour avoir une clientèle, de mériter personnellement la confiance qui s'accorde aujourd'hui au titre seul et dont souvent ils abusent.

Il est évident que: dans ce système, la vénalité des charges serait supprimée: comme on le voit par les plaintes manifiées qui s'élèvent et qui ont enfin fixé l'attention du ministère, ce ne serait pas un

tres moins fortes, s'est fait sentir à Messine le 27 août, la secousse première a été si forte, que la population épouvantée est sortie des maisons, et que depuis ce temps, elle passe sur la place le jour et la nuit. Cinq nouvelles secousses ont eu lieu dans la nuit du 29 : à chaque secousse la population se jette à genoux et récite des prières à haute voix, croyant sa destruction imminente. On sait que Messine a été plusieurs fois ensevelie sous ses ruines, par des tremblements de terre.

Les secousses se sont répétées le 30 et 31 août; la frayeur des habitants s'augmente en voyant l'atmosphère sombre et lourde, et les secousses accompagnées d'un grand bruit.

Le tremblement de terre s'est fait sentir dans la Calabre : un grand nombre de personnes se sauvant en Sicile; ces phénomènes précèdent généralement de grandes irrptions volcaniques.

Les opérations des conseils de révision doivent commencer demain, 25 septembre.

Les pluies de ces jours derniers ont emporté, dimanche, à 8 heures du soir, le pont qui est à l'entrée du fort de l'Ecluse, du côté de France.

Cet accident a interrompu la circulation sur la route de Lyon à Genève.

Le génie a jeté sur le champ un pont volant pour le passage des voitures, en attendant la reconstruction du pont.

Des lettres de Nyny-Novogorod (Russie), en date du 12 août, annoncent que la foire de Nyny-Novogorod est très-brillante, et que les marchandises françaises ont un très-grand débit, surtout les soieries, le papier peint et les dessins pour étoffes.

Les troubles qui ont eu lieu au Mans se sont reproduits à Mamers, dans le même département. Les ouvriers, au nombre de 200, se sont opposés à l'enlèvement des hectolitres de blés achetés par les menuisiers des environs, et ont fait, par force, des perquisitions chez les boulangers et les aubergistes.

Des troupes sont dirigées de tous côtés, sur le département de la Sarthe.

M. le général Lalande vient d'être envoyé au Mans, en qualité de commandant.

280,623 jeunes hommes, de 20 ans, ont pris part au tirage, cette année, pour fournir à l'état 80,000 hommes.

C'est 1 homme pour 3 1/2.

Le gouvernement français vient d'obtenir du gouvernement belge, l'extradition du nommé Frédéric Anguste Lebourgeois, aîné, ex-fabricant d'indiennes à Maromme (France), condamné par contumace, le 5 juin 1837, pour cause de banqueroute frauduleuse, à 7 ans de travaux forcés, à l'exposition et à la surveillance, par la cour d'assises de Rouen, et du nommé Louis Aupierre, âgé de 27 ans, ex-greffier de la justice de paix du canton de Varenne, sur Allier (France), renvoyé devant la cour d'assises de l'Allier, sous l'accusation de faux en écriture privée de commerce, dans le courant de 1837 et 1838.

Ces deux individus, ayant quitté la France, s'étaient retirés à Liège où ils avaient changé de nom, et où ils ont été découverts.

Mais j'attends de ma bien-aimée,
Le bonheur qu'environne un roi,
Ma bouche n'est pas réchauffée,
Par un baiser réchauffe-moi!

J'ai maudit la lenteur traîtresse
Du jour qui nous a séparés,
Moments heureux perdus pour ma tendresse,
Comment, hélas! serez-vous réparés?
Mais au bruit des vents en furie,
Je tremble sans savoir pourquoi,
Rapprochons-nous, ô mon amie,
Bonne amie, ah! réchauffe-moi!

Un reste de feu qui pétille
Sous la cendre semble mourir,
Une seule étincelle brille,
Le froid tous deux va nous saisir.
Le feu d'amour peut seul encore
Me ranimer auprès de toi,
Ne résiste pas, je t'implore,

THÉÂTRES.

GRAND THÉÂTRE.

GUILLAUME TELL.

Tout a été dit sur cette admirable partition que le génie d'un seul homme a mis au jour, et dont chaque morceau aurait suffi pour faire la gloire d'un homme. Rossini a tout pris pour lui dans cet impérissable chef-d'œuvre, il y a reculé les limites du possible en musique; chant et orchestre, tout y est grandiose, imposant et sublime. Nous n'ajouterons donc pas nos éloges inutiles à tous les éloges que cet opéra a valu à son auteur. Nous ne ferons que proclamer, pour la centième fois, notre admiration. Pour aujourd'hui, nous n'avons à nous occuper que des interprètes de ce chef-d'œuvre. — Notre tâche sera douce. Siran a été tout-à-fait à la hauteur de cette grande musique; il a dit avec un entraînement remarquable et une voix extrêmement puissante: *Amis, seconde-ma vaillance*. Nous qui ne nous laissons guère enthousiasmer au théâtre, nous avons été électrisés par la voix de notre premier ténor, qui s'est montré le digne émule de Duprez. Mlle Cundell a parfaitement dit la romance, *Sombres forêts* et le duo, *Il est donc sorti de mon âme*. Cette musique fait ressortir les qualités de sa voix et le fini de sa méthode. Pouilly a contribué à rendre d'un grand effet le trio du second acte.

Vient maintenant M. Saint-Denis, le débutant. Paralysé par une peur fondée sur les chutes successives des barytons, et que la sévérité que le public a montrée à l'égard de M. Compan, rendait bien naturelle, sa voix, qui a une grande sonorité et un timbre bien accentué, paraissait voilée par intervalle, comme aussi elle se relevait grave et belle quand la peur lui laissait un instant de calme et qu'il reprenait confiance en lui-même. M. Saint-Denis possède néanmoins toutes les qualités d'un baryton, sa voix est pleine dans le médium, et elle a beaucoup de charme dans les notes aiguës; c'est, en outre, un comédien plein d'intelligence, et à qui ne manque peu de chose pour être complet. Somme toute, nous jugeons que M. Saint-Denis est une bonne acquisition pour notre grand théâtre; il a choisi Piédro de la *Muette* pour son second début.

J. D.

Poésie.

L'ÉTUDIANT D'ESPAGNE.

Va, pauvre étudiant, la guitare à la main,
Que l'espoir t'accompagne!
Noble enfant de l'Espagne
Si tu manques de pain
Donne encore au chagrin
La gaité pour compagne!

Fier de ta liberté,
Tu vis de charité,
D'étude et de science;
Franc et joyeux garçon,

Bonne amie, ah! réchauffe-moi!
Partage avec moi ta couchette,
Cède à mes transports amoureux;
Le bonheur qu'on goûte en cachette
Est un bonheur digne des Dieux!
Aux plaisirs, douce enchanteresse,
Sacrifie ici sans effroi,
Au feu d'une céleste ivresse,
Bonne amie, ah! réchauffe-moi!

Tu m'as compris, ton humide paupière,
En s'abaissant m'a promis le bonheur;
Quoi, ta pudeur à l'ombre du mystère
Va donc céder à la plus douce erreur!!!
Par trop d'amour ma tête est exaltée,
Ma vie, hélas! va s'éteindre pour toi!
Je sens... déjà... ma poitrine... glacée,
Bonne amie... ah!... réchauffe-moi!!!

8 juin 1839.

Le solitaire DES CHARTREUX.

Tu sais d'une chanson
Dorer ton indigence!
Va, pauvre étudiant, etc.

Dieu permet les couvents
Pour abriter savants
En trop mince équipage;
Puis, si cela nous plaît,
Nous avons un stylet
Pour aider au voyage.
Va, pauvre étudiant, etc.

Satisfait, enchanté,
Aux pieds de la beauté
Je jette ma pécune;
J'agis en potentat,
C'est le seul résultat
De ma bonne fortune.
Va, pauvre étudiant, etc.

Parfois d'un gouverneur
Sans vertu, sans honneur,
Je réclame la tête;
Mais, si je suis vainqueur,
J'ai vraiment trop bon cœur
Pour obscurcir la fête;
Va, pauvre étudiant, etc.

Un jour, en bon bourgeois
Obéissant aux lois,
Ennemi du scandale,
Je serai le premier
A me plaindre, à crier
Pour la pauvre morale...

Va, pauvre étudiant, la guitare à la main,
Que l'espoir t'accompagne!
Noble enfant de l'Espagne,
Si tu manques de pain
Donne encor au chagrin
La gaité pour compagne!

Joanny AUGIER.

Coulisses.

M. Roland, engagé à Lyon comme ténor-léger. à la place de M. Gauthier, doit arriver demain dans notre ville. On espère entendre son premier début avant la fin de la semaine.

.. Cette semaine le feu s'est manifesté au Théâtre-Français, dans le local destiné au magasin d, décors, heureusement on s'en est aperçu de suite et de prompts secours ont arrêté le dégât qui eût pu être considérable.

.. On lit dans un journal parisien : entre le 3^e et 4^e acte de la *Fille de l'Air*, aux Folies Dramatiques, un cri perçant se fit entendre sur le théâtre et vint glacer d'effroi les spectateurs; une grande agitation succéda au cri; déjà plusieurs dames, craignant que ce bruit inaccoutumé n'annonçât un incendie, s'apprétaient à quitter la salle au milieu d'un désordre inexprimable. Enfin la toile se leva et le régisseur vint annoncer que Mlle Hortense Jouve, chargée du rôle principal vient de l'arbre où elle s'enlève à la fin de l'acte précédent, et qu'elle s'était grièvement blessée; mais que cependant elle allait, malgré sa souffrance, essayer de terminer son rôle; on sut bientôt que dans sa chute, une longue épingle s'était enfoncée dans la tête de la jeune actrice, et que cette blessure lui causait une vive douleur; cependant elle a reparu au milieu des marques d'un intérêt général.

EAU PHÉNOMÉNALE

Pour teindre les cheveux à la minute, et en douze nuances.

Le seul dépôt, à Lyon, est chez M. BONNARDET, marchand-quincailler, rue St-Dominique, 7, où l'on trouve également LE LAIT D'ARABIE, pour teindre les cheveux en toutes nuances et en peu de temps. (104).

Le Propriétaire Gérant, GAUDEL.

ANNONCES.

EN VENTE:

LES BELLES FEMMES DE LYON.

La première livraison, illustrée et accompagnée du portrait de Mad. Adèle G***, sera en vente jeudi prochain, 26, aux bureaux de la *Chronique Lyonnaise*, rue Mercière, 58.

PRIX : 50 c.

L'ouvrage entier, imprimé avec luxe, formera un volume composé de 25 portraits et de 25 livraisons de 16 pages, sur papier vélin satiné.

Nota. Il ne sera tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires sur grand cavalier vélin et sur papier de chine, à 1 franc la livraison.

A LOUER

Appartements à louer de suite avec cave et grenier, meublés ou non; situés aux Brotteaux, rue d'Ala ne.

S'adresser au bureau du Journal. (114).

HOTEL DE VENISE,

CI-DEVANT HOTEL DES ETATS-UNIS,

RUE PISAY, N. 30, A LYON.

Cet hôtel, situé au centre de la ville, dans le voisinage de la Bourse et à proximité des théâtres; des bureaux de messageries et d'un des plus beaux établissements de bains, offre à MM. les voyageurs des avantages qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. M. Mouzard, nouveau propriétaire de cet établissement, y a depuis son installation introduit de nombreuses améliorations qui le recommandent à leur confiance.

On trouvera tous les jours table d'hôte, à 2 heures, à dater du 1^{er} septembre 1839. (91).

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

Galerie de l'Argue,
escalier M,
à l'entresol.

MAGASIN DE CHAUSSURE,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

DÉPOT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.

CHAUSSURES POUR HOMMES ET POUR FEMMES,

Depuis 2 fr. jusqu'à 16.

Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop petite.

Tiges prêtes à monter pour bottines de dames, tiges pour bottes et avant pieds. — On expédie pour la province et l'étranger.

AVIS

AUX FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

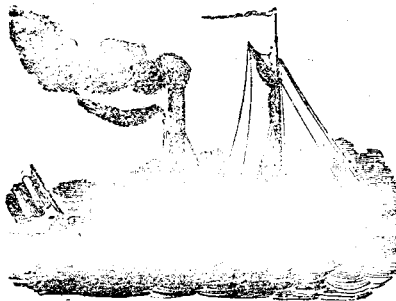
Le sieur PINATEL, fabricant de navettes, rue Juiverie, 23, fabrique aussi des tuyaux en cartons fins, première qualité, pour canettes. (94)

A VENDRE pour cause de santé,

Un Fonds de Café

très-achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du Journal. (115)



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

BATEAUX A VAPEUR

POUR

VALENCE, AVIGNON, ET BEAUCAIRE.

Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT,

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, à quatre heures du matin,

Les bureaux quai et place de la Charité.

GUÉRISON

des Cors
aux pieds.

Seul dépôt du topique coporistique qui attaque la racine des cors aux pieds et la fait tomber sans douleur.

Chez M. Aguetant, rue St-Côme. (63)

FONDS A VENDRE

Un fonds d'Hôtel garni et Pension bourgeoise, réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon.

S'adresser au bureau du Journal. (112).

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÉTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. — A Saint-Étienne, chez M. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

HOTEL GARNI

ET

PENSION BOURGEOISE.

Dîner à 1 fr. 50, polage, bœuf, 4 plats, 3 desserts, pain, vin à discrétion, à 2 heures et demie. Place de la Préfecture, 3. (111).

En vente chez l'éditeur, rue St-Marcel, 9.

LE VÉRITABLE ORPHELIN DU TEMPLE,

Vivant en 1839.

ou

PREUVES DE L'EXISTENCE ACTUELLE

Du Fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Par M. Émile Sauveur; brochure, in-8°, prix 2 fr. 25. (91)

Nouveau Magasin

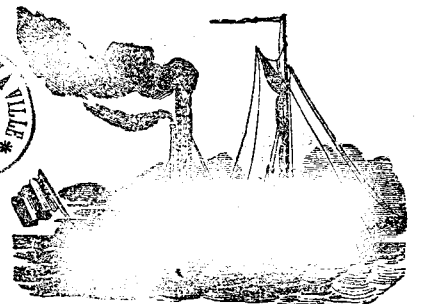
DE MUSIQUE ET DE PIANOS

DE PARIS,

DE BENACCI ET PESCHIER,

Rue St-Côme, 3, à Lyon.

On y trouvera un assortiment complet de musique moderne, vocale et instrumentale. — Location et vente de Pianos; et abonnement à la lecture de la musique.



LE SIRIUS,

UNIQUEMENT DESTINÉ AU TRANSPORT DES VOYAGEURS,

Partira de Beaucaire pour Lyon, les 1^{er}, 5, 10, 15, 20, 25 et trente juillet, à 1 heure du matin; de Lyon pour Beaucaire, les 3, 8, 13, 18, 23 et 28 juillet, à 6 heures du matin, du quai de la Charité. S'adresser à Lyon, place Port-du-Temple, 46.

MAISON CENTRALE A PARIS.

ANCIENNE MAISON VUILLERMET.

AUX DEUX Jumeaux,

Galerie de l'Argue, nos 44, 46, 48 et 50,

MICHEL ET BERTHE

SUCCESSIONS:

Marchands Tailleurs de Paris,

Préviennent MM. les consommateurs, principalement ceux qui ont l'habitude de se faire habiller dans la capitale, qu'ils trouveront dans leurs magasins un choix considérable d'habillements tout confectionnés, et une quantité d'étoffes en pièces de haute nouveauté.

Manteaux, Redingotes, Habits, Pantalons, Gilets, Robes-de-chambre etc. etc.

EN 40 HEURES

UN HABILLEMENT COMPLET ET DE COMMANDE

SERA RENDU.

Les Soins, la Coupe et l'Élégance

Que nous offrirons à nos acheteurs, sont pour vous une garantie de la préférence.